

# *La Lettre du CDOCD 49*

*L'année 2015 vient de s'achever sur de nouvelles blessures pour l'ensemble de nos concitoyens avec les attentats du 13 novembre ; elle avait mal commencé avec ceux du 11 janvier. Ces actes odieux montrent à quel point nos sociétés pacifiées peuvent être vulnérables et que des fractures s'immiscent entre nous. Le « vivre ensemble » ne pourra être imposé par une loi, un décret ou un arrêté, comme certains le voudraient parce qu'il est le fruit de notre générosité, et que toute obligation ne fait qu'amenuiser notre bienveillance à l'égard d'autrui.*

*Dans notre profession, le serpent de mer qui a cristallisé notre attention et mobilisé les syndicats en 2015, a bien été la généralisation du tiers-payant pour l'ensemble des professionnels de santé. La Loi Santé de la Ministre Marisol Touraine a été définitivement adoptée par le Parlement le 17 décembre. Toute la complexité et les difficultés que les millions d'ayants droit de notre système de santé rencontrent pour se faire rembourser vont être transférées sur la tête des seuls professionnels de santé et les éloigner encore un peu plus de leurs patients pour augmenter un temps administratif déjà suffisamment long. Si nous rencontrons des contraintes à nous faire honorer par les régimes d'assurance maladie obligatoires et les mutuelles, cette Loi qui a pour vocation de garantir l'accès aux soins des plus précaires, risque de freiner les installations des jeunes diplômés et d'aggraver le déficit démographique in fine. Dans cette situation, nos professions se précariseraient et l'accès aux soins deviendrait encore plus difficile pour les malades.*

*Quant aux bonnes nouvelles, on les retrouve dans les aspects cliniques de notre profession avec l'arrivée de nouvelles technologies issues de l'informatique, de l'optique et de la conception en 3D. La révolution implantaire que nous avons eu la chance de vivre continue sa progression, et ce sont ces progrès qui nous enthousiasment tous les jours dans nos cabinets et nous donnent envie d'exercer une chirurgie dentaire moderne et de qualité.*

*Bonne Année 2016 à toutes et à tous.*

*Docteur Pierre DANION*

*Président du Conseil départemental  
de l'Ordre des chirurgiens- dentistes du Maine-et-Loire.*



## DÉMOGRAPHIE

*Nous pouvons régulièrement consulter notre démographie départementale sur le site du Conseil National mais nous n'avons pas de statistiques dynamiques. C'est pour cette raison que depuis 2013, nous faisons un « point démographie » au 31 décembre de chaque année, pour avoir une visibilité sur la durée.*

*En premier lieu, nous pouvons constater que le nombre de praticiens inscrits au Tableau du Maine-et-Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, est de 427 et qu'il est stable depuis 4 ans.*

*L'exercice libéral recule très légèrement surtout au détriment de l'exercice individuel tandis que l'exercice en groupe semble progresser.*

*L'exercice salarié est stable avec 25 praticiens dont 2 hospitaliers et 3 chirurgiens-dentistes conseils.*

*Vingt sont spécialistes, tous en orthopédie dento-faciale.*

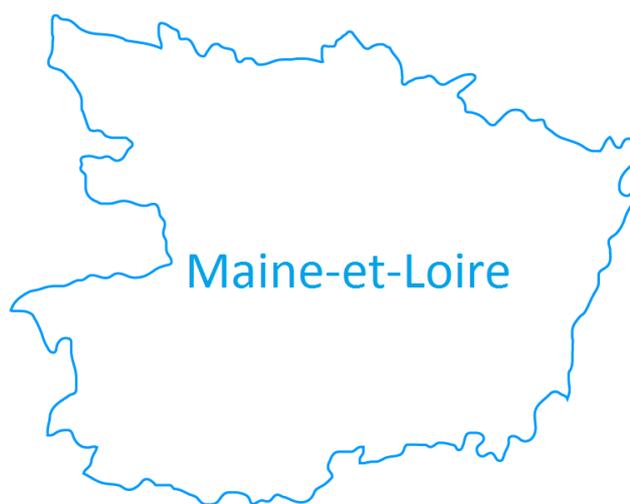
*L'âge moyen est de 50 ans sur les deux dernières années alors qu'il était de 49 ans au début de notre étude.*

*Le taux de féminisation est passé de 40.63% à 43.55% en 3 ans, et c'est la seule donnée qui peut être interprétée comme fiable en raison de son importante progression confirmée par toutes les études nationales (notamment celle de l'ONDPS rapport de décembre 2013).*

*Les chirurgiens-dentistes qui exercent avec un diplôme obtenu hors de France sont au nombre de 16. Cinq se sont inscrits en 2015, cinq en 2014, trois en 2013, deux en 2012 et un en 1992.*

*Quinze sont de nationalité étrangère, tous sont ressortissants de l'Union Européenne.*

DP



## SITE INTERNET

[cdocd49.com](http://cdocd49.com)

*Notre nouveau site internet est ouvert depuis l'été dernier. Il reprend les informations qui figuraient sur le précédent en y apportant une touche de modernité et un design plus clair. L'accès aux coordonnées des chirurgiens-dentistes qui assurent la PDSA est plus lisible pour les patients.*

*De plus, le site du Conseil départemental peut être consulté au «format mobile» sur les tablettes et smartphones. Ajoutez-le dès aujourd'hui à vos favoris, pour connaître les praticiens de garde chaque week-end.*

*[cdocd49.com](http://cdocd49.com) et non plus [.fr](http://.fr)*

DP

## PERMANENCE DENTAIRE DES SOINS AMBULATOIRES (PDSA)



*Le décret du 27 janvier 2015 précise que « l'organisation de la permanence des soins dentaires dans la région fait l'objet d'un arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé... ». En d'autres termes, le service de garde que nous avons connu depuis plus de 40 ans n'est plus sous la responsabilité du Conseil départemental mais de l'ARS.*

*Les plus optimistes y verront peut-être un progrès, tandis que les plus réalistes y voient une perte de compétence du Conseil départemental voire une subordination, puisque « pour chaque secteur, un tableau de permanence est établi pour une durée minimale de trois mois par le Conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes. » Voilà notre seule tâche et elle est rude, puisque l'assistante de régulation médicale (ARM) de la CPAM nous demande les tableaux 3 mois avant la PDSA, puis un mois avant, et enfin après chaque mois pour savoir si la garde a bien été effectuée. Ce qui a pour conséquence le fait que nous ne pouvons plus faire d'échanges quelques jours avant la garde.*

*Toute modification de secteur, d'horaire ou d'organisation, doit faire l'objet d'un arrêté de l'ARS qui sera publié au recueil des actes administratifs.*

*En contrepartie, l'avenant 2 à la convention nationale, paru au Journal Officiel le 31 juillet 2012, prévoit une rémunération de l'astreinte de 75 euros par demi-journée. La majoration des dimanches et jours fériés de 19.06 € est caduque, puisqu'elle est remplacée par une majoration spécifique (code MCD) de 30 € qui doit être appliquée pour chaque patient vu lors de la PDSA.*

*Le Conseil départemental n'étant pas rancunier, nous vous adressons sous ce pli une affichette que vous pouvez apposer dans votre cabinet, afin d'informer vos patients sur ce service qui est organisé chaque week-end.*

*Contre mauvaise fortune, bon cœur.*

DP

URGENCES  
DENTAIRES



Un numéro

02 41 87 22 53

Un site

[cdocd49.com](http://cdocd49.com)

Uniquement les dimanches et jours fériés  
de 9 heures à 12 heures.

## ÉLECTIONS

*Le 19 mars 2016 se dérouleront des élections triennales du Conseil départemental. Cinq postes de titulaires sont à pourvoir ainsi que cinq postes de suppléants. Nous invitons chacun d'entre vous qui souhaite s'investir dans cette institution professionnelle à faire acte de candidature. Le mode de scrutin est uninominal à un tour et ce sera la dernière fois.*

*En 2019, nous élirons des binômes femme-homme comme lors des dernières élections départementales conformément à la loi du 4 août 2014 «pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes». Cependant avec 5 postes à pourvoir en tant que titulaire et 5 postes en suppléant, les deux premiers couples seront élus tandis que le troisième sera «brisé » par un tirage au sort.*

*Ce tirage au sort fera entrer 3 personnes d'un même sexe et 2 de l'autre sans régler définitivement le problème de parité. La composition des CDO pourra alors être de 5F/5H, 4F/6H ou 6F/4H.*

*Pour résoudre ce problème, le nombre de conseillers titulaires devrait être soit de 8, soit de 12 afin de faire entrer 2 ou 3 binômes tous les 3 ans.*

*Si nous restons à 10 titulaires, il faudra alternativement faire entrer 3 binômes puis 2 binômes, tous les 3 ans, pour respecter une parité homme-femme tout à fait légitime.*

DP

*Les conseillers ordinaires du Maine-et-Loire et Madame Véronique DRONNE vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.*